

Édito

En cette année 2020, le SMBVB va mettre en œuvre son **programme pluriannuel de restauration et d'entretien** de la Brèche, élaboré conjointement avec l'ensemble des élus syndicaux en 2018. Ce programme, étalé sur 5 ans, permet de réaliser les interventions les plus pertinentes sur l'ensemble du bassin mais aussi d'intervenir successivement sur l'ensemble des cours d'eau afin de réaliser des travaux d'entretien de la végétation.

En parallèle, l'élaboration du **SAGE** se poursuit, avec une étape importante franchie en décembre 2019 : la validation à l'unanimité par la Commission Locale de l'Eau du projet de SAGE. Ce projet a depuis été transmis pour consultation à l'ensemble des mairies, EPCI et chambres consulaires. Un nouveau débat en CLE aura lieu à la rentrée afin d'analyser ces avis et amender le projet le cas échéant.

Enfin, le SMBVB a travaillé en 2019 avec les communes et les EPCI à l'élaboration d'un **contrat de territoire Eau et Climat** avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie. La commission des aides de l'Agence, en date du 3 mars dernier, a émis un avis favorable à la signature de ce CTEC. Ce sont ainsi près de 17 millions d'euros de travaux qui sont contractualisés pour les 6 prochaines années.

Pour toutes ces réussites, je remercie l'ensemble des élus qui se sont investis dans ces projets !

Olivier FERREIRA

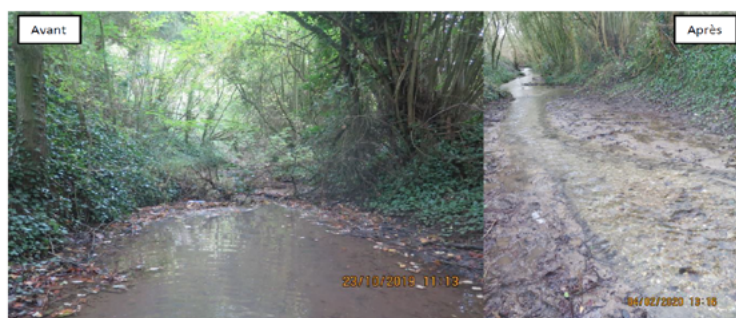
Le Président du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche

Actualités

Entretien de la Brèche

Le SMBVB réalise en 2020 l'entretien de la Brèche sur sa partie amont (des sources jusqu'à Bulles) et du ru de Soutraine. Les travaux consistent essentiellement à de l'abattage et à du retrait des embâcles problématiques. En parallèle de ces travaux d'entretien, des petites actions de restauration sont prévues. Il s'agit de la mise en place de déflecteurs rustiques et du déconcrétionnement de micro seuils calcaires. Enfin, les déchets présents en berge sont enlevés et déposés en déchetterie. Après consultation, c'est l'association rivières haute Somme qui a été sélectionnée.

Le montant des travaux s'élève à **82 670 € TTC**. Ils sont financés à 80% par l'Agence de l'eau Seine Normandie et le Conseil départemental de l'Oise.



Embâcle présent sur la Brèche avant et après entretien



Embâcle présent sur la Brèche avant et après entretien



Embâcle présent sur la Brèche avant et après entretien

Plus d'infos sur notre site : <https://www.smbvbreche.fr/projet/breche-amont-entretien-restauration-de-la-ripisylve>

Actions de restauration

En parallèle de la tranche d'entretien, le SMBVB va réaliser en 2020 la première tranche de son programme pluriannuel de restauration et d'entretien. L'action principale va consister à remettre en eau un méandre de la Brèche, déconnecté dans les années 1970, au niveau de la commune de Breuil le Vert. Cette action est similaire à ce qu'a réalisé le syndicat en 2018 au niveau du méandre de Saulcy et va permettre de retrouver un milieu diversifié, plus favorable à la biodiversité.

C'est l'entreprise Da Cunha qui a été sélectionnée, pour un montant de **36 581.04 € TTC**, financé à hauteur de 80% par l'Agence de l'eau Seine-Normandie.



Ancien méandre de la Brèche

Suppression du seuil du moulin de Grand Fitz-James

A partir du mois d'août, le SMBVB sera maître d'ouvrage des travaux de suppression du seuil du moulin du Grand Fitz-James. Cette opération s'inscrit dans le cadre du classement de la Brèche en liste 2 au titre de l'article L.214-17 du code de l'environnement, obligeant les propriétaires d'ouvrage à restaurer la continuité écologique au niveau de leur ouvrage. Devant l'absence d'usage, le propriétaire et l'ensemble des acteurs ont décidé de supprimer les anciens vannages, ce qui permettra de retrouver un libre écoulement des eaux.

Après appel d'offres, c'est l'entreprise CDES qui a été retenue, pour un montant de **178 420.40 € TTC**, la maîtrise d'œuvre étant assurée par DCI Environnement, pour un montant de 8 475 € TTC. L'ensemble du projet est financé à hauteur de 90% par l'Agence de l'eau Seine-Normandie et 10% par le FEDER.



Seuil du moulin de Grand Fitz-James

Retour sur.. les travaux de la restauration de la continuité écologique au moulin d'Aneuze

Le petit moulin de Ronquerolles, aussi dénommé moulin Neuf ou moulin d'Aneuze, est édifié en 1792 en rive gauche de la Brèche au croisement des rues Bernard Laurent et du Pont de Terre. Diverses activités se sont succédées jusqu'en 1938 : de la meunerie en passant par une pisciculture à la fabrication de batterie. En 2003, les bâtiments périssent sous les flammes ne laissant que le seuil d'une hauteur de 73 cm au travers la Brèche.

En 2012, les moulins de la vallée de la Brèche sont classés au titre de la liste 2° du I de l'article L.214-17 du code de l'environnement.

Le petit moulin de Ronquerolles a été diagnostiqué comme étant un obstacle à la bonne circulation des poissons migrateurs et du transport des sédiments.

Dans ce cadre, le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche a accompagné ses propriétaires pour la mise en conformité et la revalorisation paysagère du site.

La solution retenue suite à un an d'étude est l'arasement de la chute pour redonner à la rivière son fonctionnement naturel. Les travaux ont consisté en la déviation du cours d'eau par une buse pour assécher le lit sur la partie à aménager. Une pêche de sauvegarde des poissons est réalisée au préalable. L'îlot central est arasé, les ouvrages démantelés, les deux bras terrassés en un lit unique recouvert d'un substrat pierreux propice à la faune aquatique. Des banquettes latérales sont aménagées pour laisser un espace tampon si le niveau de la rivière fluctue. Celles-ci ont été plantées avec des végétaux locaux et adaptées aux milieux humides.

Le cours d'eau est désormais courant et va retrouver petit à petit son rôle écologique fonctionnel.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise CDES. Ils se sont élevés à hauteur de **140 531.11€ TTC**, financés à 80% par l'Agence de l'eau Seine-Normandie et à 20% par le FEDER.



Plus d'infos sur notre site : <https://www.smbvbreche.fr/index.php/projet/moulin-daneuze-restauration-de-la-continuite>

